



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychotropes

Question écrite n° 58797

Texte de la question

M. Xavier Breton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la consommation abusive de benzodiazépines (médicaments contre l'anxiété ou l'insomnie). L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a publié début 2014 un rapport faisant un état des lieux de la consommation de benzodiazépines. Ce rapport confirme la reprise de la consommation de benzodiazépines anxiolytiques et hypnotiques pour une durée de prescription souvent trop longue. 131 millions de boîtes de médicaments contenant des benzodiazépines ont été vendues en France en 2012. Ce qui représente près de 4 % de la consommation totale de médicaments en 2012. Environ 11,5 millions de Français ont consommé au moins une fois une benzodiazépine en 2012. Depuis 20 ans, un certain nombre de mesures ont été prises, mais force est de constater leur inefficacité au vu des chiffres issus du dernier rapport de l'ANSM. Après une légère baisse de la consommation jusqu'en 2008, la surmédicamentation du mal-être est repartie à la hausse dans des proportions importantes, notamment depuis 2010 (sans doute en lien avec la crise économique). Une telle évolution a également des répercussions sociales non négligeables comme la somnolence, l'agitation, l'état confusionnel, le repli sur soi ou l'isolement...il s'agit là de répercussions qui ont un coût indirect lié à la iatrogénie (effets indésirables des médicaments) et qu'il faudrait chiffrer car le seul coût des benzodiazépines s'élève à 210,6 millions d'euros en 2011. Face à un tel enjeu social et de santé publique, il est donc grand temps de réagir avec une volonté politique forte. Aussi, il lui demande quelles mesures concrètes et adaptées le Gouvernement entend prendre pour avoir enfin une consommation raisonnable de ces médicaments en France.

Texte de la réponse

Les médicaments psychotropes recouvrent un ensemble de molécules : les neuroleptiques, les antidépresseurs, les anxiolytiques et les hypnotiques ; ces deux dernières classes sont principalement représentées par les benzodiazépines. Les benzodiazépines sont des médicaments dont la France est l'un des plus gros consommateurs au monde : plus de 10 millions de personnes en ont pris au moins une fois en 2012. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes s'est attachée à coordonner les différentes actions menées à ce jour par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la haute autorité de santé (HAS) et la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) pour réduire la consommation des médicaments psychotropes. Un programme d'action a été engagé ; il est fondé en premier lieu sur une communication auprès du public et des professionnels de santé pour promouvoir le bon usage des benzodiazépines. Celle-ci a été réalisée. Parallèlement, la HAS a réalisé un travail de réévaluation du service médical rendu des benzodiazépines. La baisse du taux de remboursement des benzodiazépines hypnotiques, effective depuis la fin de l'année 2014, est le résultat de ce travail. D'autres actions sont en cours. La formation des professionnels de santé va être renforcée sur cette thématique. Une action spécifique, en collaboration avec les agences régionales de santé, va être conduite dans les maisons de retraite et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Enfin, un renforcement de l'encadrement de la prescription des benzodiazépines en limitant leur durée de prescription à 28 jours sur ordonnance sécurisée est à l'étude. L'acceptabilité de ces mesures fait l'objet d'une concertation préalable des professionnels de santé

par l'ANSM.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58797

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5361

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3409